



Rupture d un accord de salaire

Par **montagnier patrice**, le **09/02/2008** à **16:29**

je travaille depuis un peu plus de 7 ans dans une entreprise de sous traitance en desossage industriel en principe ces societe payent ala tache totefois j ai jusqu a present un accord de salaire mensuel de 2150 euros cela n ai ecrit nul part mais il y a 7 ans de bulletins de salaire pour le confirmer tout allait bien jusqu au mois de septembre ou d un seul coups l entreprise a decider de revenir sur cet accord sans meme me consulter on ma mis devant le fait accompli j ai dons vu mon salaire baisse serieusement le salmaire se compose d une patie fixe egale au smic une partie variable et prime de panier de materiel plus des participations aux frais de route j ai donc vu au mois de septembre ma partie variabla passee de environs 1200 euros A éàà puis 100 puis 70 euros pour une production qui elle n a jamais baissee bien au contraire par contre j ai vu dans le meme temps mes freais de route passees de 100 euros a peu pres mensuel a 400 puis 450 euros par mois pour la meme distance parcourue soit 20 kms par jour aller et retour j ai essaye en vain d avopir des explications avec cet employeur qui ne veut rien savour aussi ai je decide de mettre le dossier au prudhomme qu en pensez vous merci d une reponse